



© Max Coquard-Bestjober



© Le PAL



© M. Dupont/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

Exemples de dispositifs de soutien de la Région dans le champ du tourisme et de l'économie



© T. Prudhomme/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme



© Christian Martelet/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

Politique touristique régionale

→ 6 filières d'excellence



Thermalisme et
pleine santé



Itinérances et
grandes
randonnées



Pleine nature



Montagne
4 saisons



Enotourisme
et gastronomie



Tourisme de
savoir-faire

→ Une politique volontariste en faveur des hébergements professionnels marchands

→ Un accompagnement des Sites touristiques emblématiques, facteur d'attractivité régionale



Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la 1^{re} destination européenne du tourisme durable

La Région qui agit



Thermalisme et pleine santé



© Max Coquard-Bestjobers

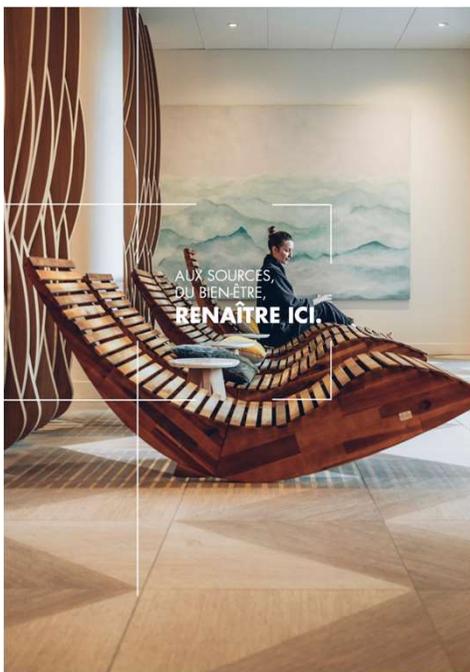
Plan Thermal Pleine santé

Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la Région de référence de la prévention santé et du bien-être thermal



- **Conforter l'activité thermique**, particulièrement fragilisée, en accompagnant les stations dans leur diversification vers des offres pleine santé
- Encourager et poursuivre un travail collaboratif des acteurs autour de la **Station Thermale de Pleine Santé** (STPS)
- Poursuivre le partenariat avec l'**ART** sur le volet promotion, communication, formation et études de la filière (analyse des attentes clientèles)
- **Tendances de marché** : clientèles plus soucieuses de prendre soin d'elles et de préserver leur capital santé
- **Enjeux** : sortir de la dépendance aux cures médicalisées 18 jours en s'appuyant sur la caution médicale et les indications propres à chaque station pour proposer de nouveaux produits et prestations de prévention santé, de mieux-être et de loisir

Plan Thermal Pleine santé

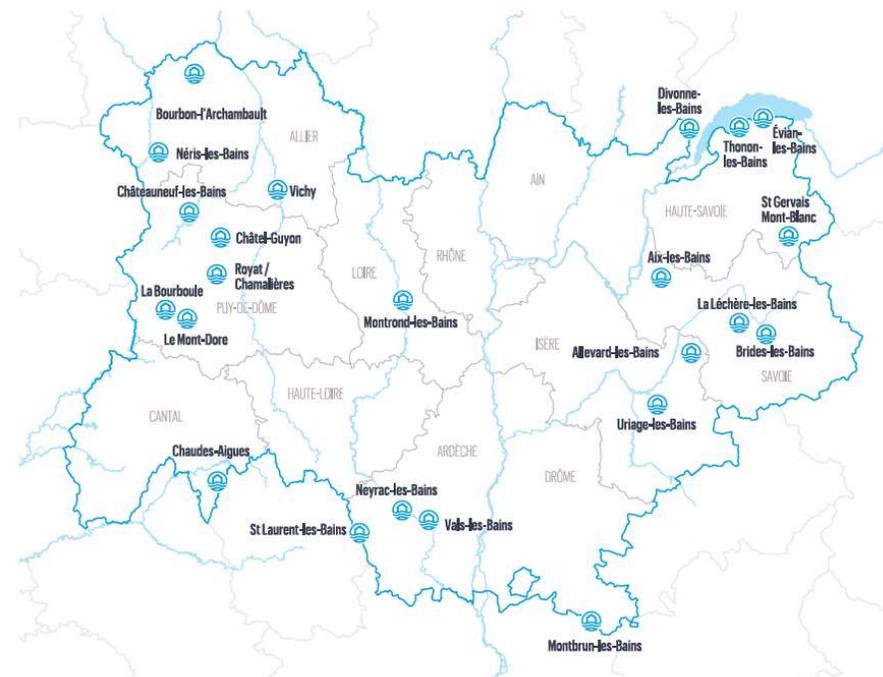


Accompagnement en investissement prioritairement pour les établissements thermaux non soutenus dans les précédents plans thermaux



Accompagnement via des AMI thématiques en lien avec les enjeux de la STPS* : gestion de la ressource en eau, récupération des calories, mobilités douces, valorisation du parc thermal...
Approche collaborative et innovante encouragée

23 stations thermales en Auvergne-Rhône-Alpes

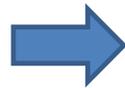


*STPS : Station thermale de pleine santé



Plan Thermal Pleine santé

Depuis 2016
2 plans thermaux



100 M€ investis dans les stations thermales de la Région pour soutenir la modernisation des établissements thermaux et le cadre des stations.

Accompagnement financier : communes (30 %) + exploitants thermaux (au cas par cas au regard des aides d'état).

2022
2 Appels à projets thématiques



Requalification du parc thermal : poumon vert de la station



EAU : Amélioration de la gestion de la ressource en eau : de son captage à son recyclage + Valorisation de la présence de l'eau au sein de la station thermale

2024
2 Appels à projets thématiques



Gestion de la ressource en eau + recyclage des boues thermales



Création d'îlots de fraîcheur et renaturation des villes

La Station Thermale de Pleine Santé (STPS)

Une ville thermale

Une destination touristique (animations, patrimoine, activités, ...)

Une gouvernance partagée =
acteurs travaillant ensemble

Des séjours « prévention santé » personnalisés

Des activités autour des piliers de la prévention santé

Gestion du stress



Activités physiques



Nutrition Santé



Dans un environnement préservé



Les actions d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme → thermalisme

Actions de Promotion - Communication

- ✓ Salons des Thermalies Paris & Lyon : Stand commun régional
- ✓ Accueils d'influenceurs : [Best Jobs](#)
- ✓ Voyages de presse
- ✓ Partenariat avec la presse nationale (Top santé / santé magazine...)
- ✓ Campagnes digitales sur facebook

Actions de professionnalisation et développement de l'offre

- ✓ Formations dédiées à destination des territoires thermaux (OT, thermes, communes).
- ✓ Voyages d'étude, journées techniques
- ✓ Outils de communication dédiés aux pros (dont site web, groupe FB pro...)
- ✓ Réalisation d'études sur l'appétence des clientèles pour la prévention santé et la qualification de l'offre prévention

Et pour tous les acteurs du tourisme



WEEK-END BIEN-ÊTRE | AIX LES BAINS RIVIERA DES ALPES
par BestJobsBlog | 19 Juli 2019 | AUVERGNE RHONE ALPES, BIEN ETRE, FRANCE, SPA & THERMALISME, WEEK-END BIEN ETRE



Hébergements touristiques



© J. Damase/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

Soutien aux hébergements touristiques



- Développement économique, performance des entreprises, développement de la fréquentation et de l'emploi
- Qualité des hébergements et adaptation aux attentes clientèles
- Sécurisation des projets d'investissement et de l'intervention de la collectivité régionale

INGENIERIE PREALABLE

Etude Faisabilité : pour les projets formalisés

Sélection du prestataire par le porteur de projet

Soutien 50%

Etude opportunité : pour les projets non matures

Sélection du prestataire par la Région (marché)

Soutien 100%



Pour les catégories d'hébergements éligibles en investissement

Ne préjuge pas d'un financement de la Région

INVESTISSEMENT

Sont éligibles :

- les hébergements touristiques collectifs (centre de vacances et d'accueil pour enfants, auberges de jeunesse, centres internationaux de séjours, villages vacances, maisons familiales de vacances),
- l'hôtellerie indépendante (classée Atout France),
- l'hôtellerie de plein air indépendante (classée Atout France),
- les gîtes d'étapes, + 16 places, sur itinéraires intérêts régionaux,
- les refuges de montagne.

Contact avec la Direction du Tourisme AVANT de commencer l'étude ou l'investissement/travaux

Soutien aux hébergements touristiques

Cibles	Refuges Conformes au décret du 23/03/2007 non accessibles par voie carrossable et téléporté, réservation à la nuitée et par personne, abri de sécurité ouvert toute l'année	Hébergements collectifs* accueillant majoritairement les enfants et jeunes	Hébergements collectifs* tous publics	Gîtes d'étape de minimum 16 places sur un itinéraire régional Résa possible à la nuitée. Une seule cuisine et un seul espace de restauration communs proportionnés à la capacité d'accueil. Des espaces nuit pouvant être répartis dans un ou plusieurs bâtiments en chambre et/ou dortoir.	Hôtellerie indépendante Classée « hôtel de tourisme » Chaînes intégrées exclues Localisation en zone d'activités ou en proximité immédiate d'une sortie d'autoroute exclue	Hôtellerie de plein air indépendante Classée « camping de tourisme » ou « Parc résidentiel de Loisirs » Pour les MO publics : délégation de la gestion à un prestataire privé ou étude de faisabilité pour gestion directe. Chaînes intégrées exclues	Hébergements Atypiques (AAP)¹
Type de projet	Rénovation / réhabilitation Création uniquement si chaînon manquant d'une itinérance structurée	Création, reconstruction Rénovation, extension					Création
Plancher de dépense éligible	50 000 € HT (500 € HT pour les projets comprenant des investissements liés aux économies d'énergie)						100 000 € HT
Taux d'intervention variable * modulé en fonction de la qualité et de l'envergure du projet	30 % maximum	30 % maximum + 20% pour l'accueil de classes de neige (bonus montagne)		20 % maximum		20 % maximum	
Plafond de subvention * modulé en fonction de la qualité et de l'envergure du projet	400 000 €	250 000 € + 150 000 € pour l'accueil de classes de neige (bonus montagne)	150 000 €	70 000 €	100 000 €		100 000 €

¹ Atypisme : reconversion d'un site (industriel, patrimonial, historique...), nature du lieu (site naturel exceptionnel...), activités proposées liées à la spécificité du lieu, nature de son fonctionnement, de son mode de gestion...



Soutien aux hébergements touristiques

Le **Cercle des financeurs** est une plateforme de mise en relation entre le porteur de projet de l'investissement touristique et les différentes sources de financement possibles : prêts, garanties, apport en capital...



Des réponses concrètes et opérationnelles

Développé en réponse aux difficultés fréquemment rencontrées par le porteur de projet, le Cercle des financeurs propose des services concrets et opérationnels :



Accompagnement complet et bienveillant sur les questions liées

- Au financement,
- Au marketing,
- À la communication...



Dialogue avec les professionnels des secteurs de la finance et du tourisme :

- Banques,
- Investisseurs,
- Collectivités...

Un accès simplifié

3 conditions suffisent pour accéder au dispositif :



1. Être un professionnel ou un futur professionnel du tourisme



2. Avoir un projet situé en Auvergne Rhône-Alpes



3. Solliciter un investissement supérieur à 300 000 €



Comment ça marche ?

Un process simple et rapide en 5 étapes :

1 Je postule, lors d'une des 4 sessions annuelles (Février-Juin-Octobre-Décembre)



Prérequis

- Projet finalisé
- Etude de faisabilité
- Business plan

Pour cet oral, je peux venir accompagné de :

- Mon associé(e)
- Mon territoire :
 - Maire (maire, conseiller municipal),
 - Département (référent ingénierie, ou référent hébergement),
 - CCI...
- Mon expert-comptable

Bon à savoir

2 Je présente mon projet, en 2 temps lors de RDVS qui me sont proposés



Pré-sélection

Rencontre et échanges sur le projet



Pitch de 20 minutes

- Présentation orale
- Documentation commerciale
- Plan de financement
- Prévisionnels

3 Je reçois une liste de contacts intéressés et prêts à étudier mon dossier sous 48h

4 J'entre en contact et je signe, avec l'investisseur qui me propose l'offre de financement la plus avantageuse

5 J'informe le Cercle des financeurs des suites données à mon projet

Pleine nature et Montagne été-hiver



© G. Reynard/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

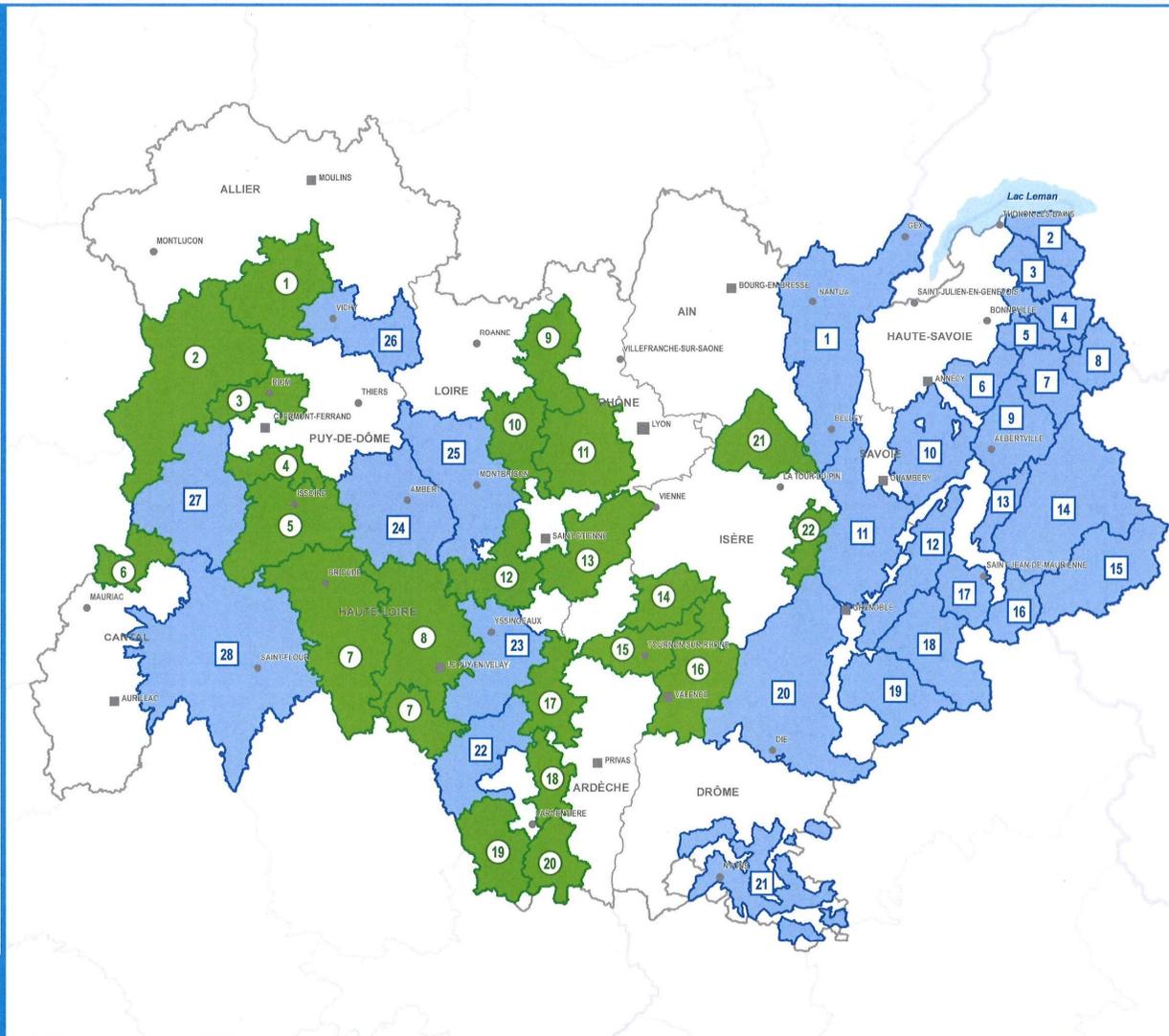


© B. Becker/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

Territoires Région Pleine Nature & Territoires Région Montagne Été-Hiver

Territoires Région Pleine Nature

- 1 Val de Sioule
- 2 Combrailles
- 3 Riom Limagne et Volcans
- 4 Mond'Arverne
- 5 Pays d'Issoire
- 6 Sumène Artense
- 7 Gorges de l'Allier
- 8 Le Velay
- 9 Beaujolais Vert
- 10 Forez-Est
- 11 Monts du Lyonnais
- 12 Gorges de la Loire
- 13 Pilat
- 14 Porte de DrômArdèche
- 15 ARCHE Ardèche Hermitage
- 16 Valence Romans
- 17 Ardèche Hautes Vallées
- 18 Pays d'Aubenas-Vals-Antraigues
- 19 Cévennes d'Ardèche
- 20 Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc
- 21 Balcons du Dauphiné
- 22 Pays Voironnais



Territoires Région Montagne Été-Hiver

- 1 Montagne de l'Ain
- 2 Pays d'Evian Vallée d'Abondance
- 3 Haut Chablais
- 4 Montagne du Giffre
- 5 Cluses Arve et Montagnes
- 6 Vallée de Thônes Aravis
- 7 Pays du Mont Blanc
- 8 Vallée de Chamonix Mont Blanc
- 9 Ariysère
- 10 Massif des Bauges
- 11 Chartreuse
- 12 Belledonne
- 13 Col de la Madeleine
- 14 Tarentaise Vanoise
- 15 Haute Maurienne Vanoise
- 16 Maurienne Galibier
- 17 Pays des Aiguilles d'Arve
- 18 Oisans
- 19 Matheysine
- 20 Vercors
- 21 Baronnies Provençales
- 22 Montagne Ardéchoise
- 23 Mézenc Sucs Haut Lignon
- 24 Ambert Livradois Forez
- 25 Loire Forez
- 26 Montagne Bourbonnaise
- 27 Grand Sancy
- 28 Massif Cantalien

Poursuivre la diversification touristique toutes saisons

... 1er espace visité, avec d'importants défis à relever ... transitions climatique, environnementale, économique et sociétale ... pour transformer progressivement le modèle économique des territoires de montagne

... soutenir des stratégies de diversification touristique intégrée solidarité et réciprocité vallées/stations, allongement de la fréquentation sur les ailes de saison ... projets d'investissement publics et privés

... structurer les territoires par l'animation de réseau, développement de l'offre, professionnalisation des acteurs, actions marketing

Territoires Région Montagne Eté - Hiver

Mise en œuvre

... AMI « Territoires Région Montagne Eté-Hiver » en 2022 avec la sélection de **28 territoires**

... territoires candidats cibles : territoires de montagne supports de stations de ski alpin, a minima à échelle intercommunale

Comment faire une demande de subvention ?

... sur la page internet « [Diversifier l'offre touristique des territoires de montagne](#) » de la Région, on retrouve infos essentielles, liste des territoires, modalités d'intervention

Pour bien commencer :

- prendre contact avec la Direction du Tourisme pour étudier l'éligibilité du projet
- puis avec le « chef de file » du TREH (ou inversement) pour étudier le lien avec la stratégie
- ensuite déposer la demande en ligne.

Pour prendre contact avec la Direction du Tourisme : soit votre référent territorial, soit par mail : pda.montagne@auvergnerhonealpes.fr

Bénéficiaires éligibles sur les territoires retenus

Les Opérateurs privés, Associations, Sociétés d'Economie Mixte, Etablissements Publics, Sociétés Publiques Locales et Collectivités Locales ou leurs groupements situés sur les Territoires Montagne Eté Hiver et contribuant à la mise en œuvre de la stratégie de diversification et différenciation touristique en se développant sur 2 longues saisons

Projets éligibles

Infrastructures de découverte, d'interprétation et de médiation, aménagements de sites pour la mise en valeur touristique du patrimoine naturel et culturel, Aménagements et équipements touristiques sur sites de pratiques des APN, matériels dédiés à la création d'une nouvelle prestation d'activité, outils numériques ingénierie (prestations externes, expérimentations, études stratégiques ou opérationnelles préalables), professionnalisation des acteurs, etc.)

Descriptif succinct

Accompagnement financier des projets d'investissement
Investissement : max 50 % (public) et max 30 % (privé) sur plancher de dépenses de 20 K€
Faisabilité des projets : max 50 % (public et privé) sur un plancher de dépenses de 5 K€

Exemples de projets accompagnés en 2023

- création d'une nouvelle offre touristique de découverte du ciel sur le Massif des Bauges
- valorisation digitale des lieux de Mémoire Les Chemins de la Liberté en Vercors
- développement de l'activité parapente et vol libre en Tarentaise Vanoise
- création d'un jeu d'Explor'Game pour la valorisation de la flore et de la faune sur le site du Capucin au Mont-Dore
- CHAMLAB – étude pour la création d'un camp de base de la science à Chamonix
- expérimentation Affluences : gestion des flux de véhicules sur le site du Lac de la Thuile
- requalification de l'espace Baroque Tarentaise Saint Eloi à Seez
- mise en place de services et équipements vélos sur le territoire de l'Oisans

Autres dispositifs de soutien à l'économie

Soutien au développement des PME du tourisme



Soutien aux commerces de proximité



© G. Reynard/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

Soutenir le développement des PME :



Renforcer les capacités de développement, d'innovation et d'adaptation des entreprises pour qu'elles puissent proposer une offre qui les distingue de leurs concurrents et corresponde aux besoins du marché.

Le FEDER finance notamment des **projets d'investissement touristiques portés par des PME** par le biais de subventions. Il peut s'agir de projets de création, d'extension ou de rénovation notamment de projets complexes intégrant plusieurs fonctions touristiques. Seront privilégiés les hébergements tels que l'hôtellerie, l'hôtellerie de plein air, les équipements et sites de visite, et les grands équipements thermaux privés.



Projet à + de 600 000 € HT (hors acquisition) pour une subvention FEDER minimum de 100 000 € à l'issue de l'instruction du dossier.



Les dynamiques d'emplois et d'investissement touristiques sont déséquilibrées à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Savoie, Haute-Savoie et Isère représentent à elles seules 70 % des 2,08 Md € d'investissement touristiques qui ont été réalisés en 2018 sur le territoire régional).

Afin de palier ce déséquilibre, **sont ciblés** les projets d'investissement touristiques privés situés dans les territoires départementaux souffrant d'un déficit d'investissement touristique : **Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Loire, Haute-Loire, Puy de Dôme, Nouveau Rhône** (hors Métropole de Lyon).

Toutes les aides FEDER : <https://www.europeenauvergnerhonealpes.fr/aides-europeennes>

Dispositif Economique Région

Financer l'investissement dans mon commerce de proximité :



Aide pour les **TPE** :

- dont le CA n'excède pas 1 M€ et avec une surface du point de vente inférieure à 700 m²,
- en phase de création, de reprise ou de développement

Financement des travaux et équipements matériels liés à l'installation ou au développement de mon point de vente : rénovation des locaux, d'équipements destinés à assurer la sécurité du local, d'investissements matériels neufs ou d'occasions.



Soutien 20 % des dépenses éligibles qui doivent être comprises entre 10 000 et 50 000 € HT.
Taux porté à 25 % pour les entreprises labellisées Point relais La Poste.



- Hors Métropoles : toutes les communes, notamment pour le maintien d'une offre de premier niveau commercial
- Au sein des Métropoles : uniquement les Communes - de 2 000 hab. et les quartiers politiques de la ville



L'aide régionale doit être cumulée avec un cofinancement de l'EPCI ou commune sur le territoire de laquelle l'entreprise est implantée (au minimum 10 % des dépenses éligibles). Cette contrepartie pourra également être apportée par le FEADER pour les territoires LEADER.

Toutes les aides Région : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides>



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**Merci
de votre
attention !**

**Conseil Régional
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lyon – Siège

1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 – 69269
Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00

Clermont-Ferrand

59 Boulevard Léon Jouhaux
CS 90706 – 63050
Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85

auvergnerhônealpes.fr

